

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 4 Février 2010 A 21 Heures.

L'an deux mille dix, le jeudi 4 février à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : Mmes CASTETS, SARNIGUET, PESQUIDOUX, MLLE FABRE, MM LABADIE, MURADORE, BERGAMO, PAYROS, PERES, SEGAT, NAVARRE, DARBAS, LAFFARGUE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour ci-dessous et demande l'approbation des procès verbaux des séances des 3 et 17 décembre 2009.

ORDRE DU JOUR :

Lotissement d'habitations : convention

Convention ATESAT

Renouvellement bail gendarmerie

Examen divers devis

Tréteaux de l'Armagnac : programme 2010

Convention Commune/Gymnastique Volontaire

Admission en non valeur

Tempête Klaus : dégâts non assurables

Indemnité sinistre salle polyvalente

Questions diverses

Monsieur Patrick NAVARRE est nommé secrétaire de séance.

Lotissement d'habitations : Convention

Monsieur le Maire rappelle ce dossier et notamment la délibération du Conseil Municipal en date du 23 août 2007 qui approuvait le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC), établi par la SemGers pour 2006 et faisait état d'un solde de participation à charge de la collectivité d'un montant de 433 405 €HT soit 518 352 € TTC.

Monsieur le Maire commente ensuite les lettres en date des 20 janvier et 4 février 2010 émanant de la SemGers qui souhaite que le Conseil Municipal délibère sur le bilan de clôture de la convention publique d'aménagement et énumère les différents éléments financiers s'y rapportant ; à savoir :

1 – Clôture financière de la convention de concession

- Rachat du terrain non viabilisé par la commune pour un montant de 61000 Euros
- Participation de la collectivité aux équipements publics pour un montant de 587 722 €TTC
- Reprise par la collectivité de l'ensemble du foncier (terrains à bâtir, voiries, ...) pour une valeur de 274 780 € TTC

➤ Achat par la SemGers des lots 10,11 et 12 d'une superficie globale de 3782 m² au prix de 76000 € TTC

2 – Modalités de paiement

A la signature des actes, paiement de 285 000 € à la SemGers (300 000 € au titre des équipements publics + 61 000 € terrain – 76 000 € de rachat par la SemGers .

Le solde de la participation, soit 287 722€ sera étalé sur une période de 5 ans (2010-2014), soit 57 545 €/an pour les 4 premières années et 57542 € la cinquième année

Le paiement du foncier, soit 274 789 €, interviendra au fur et à mesure des cessions, par acompte de 15265 € par lot vendu et au plus tard au 31/12/2017.

3 – Reprise par la collectivité des contrats non soldés pour un montant de 44 490,61 € HT décomposé comme suit :

Marché 07.102 – ETDE : retenue de garantie pour un montant de 1 423.60 €

Marché 07.101 – APPIA : solde du marché pour un montant de 35 818.48 €

Marché 05.106 – J2C Ingénierie : solde du marché pour un montant de 6 664.80 €

Marche 06.289 – ELYFEC – solde du marché pour un montant de 231.25 €

SIAEP d'Aignan – solde pour un montant de 352.48 €

De plus, la collectivité prendra à charge le financement des travaux d'éclairage public : 36602 € 96, les frais d'actes notariés : 6330 €, les travaux électriques réalisés par le Syndicat Départemental d'Electrification du Gers pour un montant de 71243 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est souhaitable d'effectuer le dépôt conjoint SemGers/Collectivité d'une requête en référé expertise devant le Tribunal Administratif de Pau afin de pouvoir déterminer les responsabilités de chacun dans le cadre de l'affaissement des terrains 10, 11 et 12.

Il propose la signature d'une convention de collaboration qui pourrait faire état de modalités financières de remboursement d'une partie des frais engagés par la SemGers, en cas de prise en charge des réparations par l'assurance.

Enfin Monsieur le Maire termine son exposé en précisant que le Service des Domaines, sollicité le 15 octobre 2009 afin d'établir une estimation de la cession du lotissement, n'a toujours pas, à ce jour rendu réponse.

Le Conseil Municipal interrogé, vote de la manière suivante :

1 - Proposition de clôture financière de la convention :

5 contre

2 abstentions

7 pour

2 – Référé expertise auprès du Tribunal Administratif de Pau :

7 abstentions

7 pour

3- Convention de collaboration :

7 absentions

7 pour

Le bilan de clôture de la convention publique d'aménagement étant validée par le conseil municipal, c'est maintenant au conseil d'administration de la SemGers de l'entériner. Ensuite seulement, les actes authentiques de transfert de propriété pourront être signés.

Convention ATESAT

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée l'assistance fournie par la DDEA du Gers dans les domaines de l'aménagement de l'habitat, des ouvrages d'art et de la voirie.

Cette assistance est assurée dans le cadre d'une convention « ATESAT », déjà passée en 2007 et renouvelable au 1^{er} janvier 2010, moyennant une participation financière annuelle de 223 € 43.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Renouvellement bail gendarmerie

Monsieur le Maire indique que le bail de la gendarmerie, arrivé à son terme, doit être reconduit pour une période de 9 ans. Il précise que le montant annuel du loyer est révisé tous les 3 ans et sera de 30 960 € pour 2010, soit une augmentation de 3082 €44.

Le conseil municipal donne son accord.

Examen divers devis

Monsieur le Maire présente le devis de M. Xavier CLERC, géomètre expert, d'un montant de 1706 € HT, concernant le plan de bornage de 2 portions du chemin rural dit de Lasberdesques à Aignan, pour réaffirmation de son emprise avec les parcelles appartenant à M. CAUMONT Francis.

Questionné sur cette procédure de bornage à l'amiable, le conseil municipal émet un avis favorable à l'exception de M. PERES qui est contre.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques LABADIE, président de la commission bâtiments qui propose plusieurs devis, à savoir :

- **DECOLUM**

Décorations électriques fêtes de fin d'année ----- 1644 € HT

- **SDEG**

Fournitures prises guirlandes ----- 3348 € HT

- **BODET**

Remplacement appareil de tintement

Cloche N° 3 église ----- 667 € HT

- **MASSAROTTO Pierre**

Réparation croix et mur cimetière Aignan----- 6163 € HT

- **POINSOT Florent**

Taille de 52 platanes et broyage sur site ----- 4056 € HT

- **COMITE DES FETES DE LOUSSOUS DEBAT**

Achat d'un lave vaisselle pour la salle des fêtes ----- 400 €

Ces diverses propositions sont acceptées.

Monsieur Benoît SEGAT, président de la commission aménagement urbain présente divers devis de peinture routière. Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 2000 €uros à ce chantier, à charge pour M. Segat de trouver l'entreprise la moins disante.

Tréteaux de l'Armagnac : programme 2010

Monsieur le Maire donne lecture du projet de programmation 2010 émanant des Tréteaux de l'Armagnac ; soit 4 spectacles pour une participation communale de 1900 €.

Accord de l'assemblée.

Convention commune/Gymnastique volontaire

Monsieur le Maire explique qu'il convient de passer une convention d'utilisation de la salle polyvalente avec l'association de gymnastique volontaire d'Aignan, afin d'encadrer l'occupation desdits locaux, tous les lundis soirs, comme cela est déjà pratiqué avec d'autres associations.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une requête des services de la Trésorerie de Plaisance, présentant une demande d'admission en non valeur au nom de Mme CHECCHIN Marie, pour une facture du service assainissement d'un montant de 43 € 68, qui ne peut pas être honorée.

Le conseil municipal décide l'admission en non valeur par 11 voix pour et 3 abstentions (PERES PESQUIDOUX FABRE).

Tempête Klaus : dégâts non assurables

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier de la Préfecture du Gers concernant la subvention de l'état attribuée pour les dégâts non assurables causés par la tempête Klaus.

Monsieur le Maire précise que les dommages concernent la croix et les murs du cimetière d'Aignan pour le plan de financement suivant :

★ Dépense -----	7420 €
★ Taux de subvention -----	80 %
★ Montant de la subvention -----	5936 €

Le conseil municipal approuve ce plan.

Indemnité sinistre salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'indemnisation du Groupe GENERALI Assurances, d'un montant de 737 € 33 en compensation du dommage causé par un camion de livraison à la gouttière de la salle polyvalente en 2009.

Accord de l'assemblée.

Questions diverses

⇒ Travaux arènes

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour la suite des travaux aux arènes : gradins et main courante.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

⇒ Logement communal : impayés

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Trésorerie de Plaisance du Gers indiquant que Monsieur STRASSER Thomas, locataire de la commune, Place du Colonel Parisot, est redevable envers la commune de la somme de 2988 € 69 au 31 décembre 2009.

Le conseil municipal décide d'intenter une procédure d'expulsion à l'encontre de l'intéressé.

⇒ **Fêtes de Pâques**

Monsieur Marc PAYROS, président de la commission vie associative présente un budget prévisionnel pour la publicité et la sécurité, à l'occasion des fêtes de Pâques, d'un montant de 2457 € 31.

Le conseil municipal valide ce prévisionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit quarante cinq minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 10 février 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 10 février 2010.

Le Maire,

Philippe BARATAULT